

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 69 (1989)
Heft: 2

Register: Communications de la Chambre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'échange de stagiaires : une contribution à la compréhension franco-suisse

Les bases

Le programme d'échange est officiellement ancré dans l'Accord relatif à l'admission de stagiaires en France et en Suisse conclu le 1^{er} août 1946, qui a pour but la formation, au point de vue professionnel, de stagiaires de nationalité suisse en France et française en Suisse.

Conditions

- être âgé de 18 à 30 ans ;
- être au bénéfice d'une formation professionnelle achevée ;
- avoir de bonnes connaissances de la langue du pays/ou de la région d'accueil ;
- jouir d'une réputation irréprochable ;
- avoir le désir et la volonté de se perfectionner.

Les stagiaires ont droit à une rémunération conforme à celle des salariés indigènes occupant un poste identique. Ils doivent être considérés comme membres à part entière de l'entreprise pendant toute la durée du contrat.

Durée du stage

Elle sera en principe d'une année, avec éventuelle prolongation de six mois.

A qui s'adresser ?

a) Les ressortissants français désirant bénéficier d'un stage en Suisse s'adresseront à l'Office des Migrations Internationales (OMI), Service de l'Expatriation, 44, rue Bague, 75732 Paris Cedex 15 (tél. : 47 83 80 20).

b) Quant aux ressortissants suisses qui désirent se rendre en France, ils contacteront l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT), Bundesgasse 8, 3003 Berne (tél. : 031/61 29 44).

c) Les employeurs qui désirent créer des places de stagiaires s'adresseront à l'OFIAMT à Berne (voir lettre b) s'ils résident en Suisse ou à l'OMI à Paris (voir lettre a) s'ils résident en France.

Problèmes

L'Accord précité prévoit dans ses articles 6 et 7 que les autorités compétentes des deux États contractants

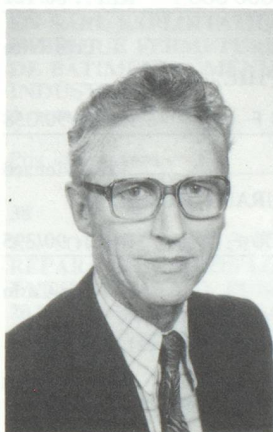
feront tout leur possible pour assurer l'instruction des demandes dans le plus court délai et que ces mêmes autorités feront tous leurs efforts pour que les décisions concernant l'entrée et le séjour des stagiaires admis interviennent d'urgence. Or, il s'est avéré, au cours des derniers mois, qu'un grand nombre de dossiers contenant des demandes de candidats suisses et transmis par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail

(OFIAMT) à l'Office français des migrations internationales (OMI) restent bloqués. A l'exception de trois cas, aucun dossier transmis depuis mi-janvier 1989 n'a, jusqu'à ce jour, fait l'objet d'une rédaction de la part de l'OMI. Pendant cette même période, les autorités suisses ont traité les 248 demandes françaises qui leur ont été soumises. Cette situation est d'autant plus regrettable que le nombre de stagiaires suisses en France montre une tendance décroissante, contrairement à celui des stagiaires français en Suisse.

Il mérite, en outre, d'être rappelé qu'en 1988 430 Français ont été reçus en Suisse comme stagiaires contre 149 Suisses en France.

L'Ambassade de Suisse à Paris est intervenue auprès du Ministère des Affaires étrangères en vue d'un traitement rapide des 47 demandes suisses en suspens. ■

† Monsieur Paul Keller



Notre Ami, le Journaliste Paul Keller, vient de mourir à Genève, à l'âge de 64 ans, des suites d'une grave maladie qui, depuis quelques mois déjà, l'avait éloigné de Paris.

Il était, en effet, depuis 1950, correspondant en France de la CPS (Correspondance Politique Suisse), agence spécialisée dans la diffusion d'informations économiques à l'usage de la presse suisse.

Argovien, Paul Keller maîtrisait le français aussi bien que l'allemand et écrivait avec un égal bonheur dans les deux langues. Spécialiste des problèmes économiques et financiers, ses articles dans la presse suisse alémanique et, à diverses reprises dans la presse française, faisaient autorité.

Il suivait de très près les travaux du GATT, de la CE et de l'OCDE en positionnant la Suisse par rapport aux objectifs de ces organismes internationaux.

Il était très introduit dans le monde des affaires et de la haute administration où sa discrétion, son sérieux et sa connaissance approfondie des dossiers lui avaient attiré la confiance et l'estime de tous.

Pour avoir eu souvent l'occasion de travailler avec Paul Keller, que ce soit sur le plan de mon activité professionnelle ou sur celui de l'administration de notre Chambre de Commerce, j'ai pu apprécier cet esprit mesuré et réaliste, peu enclin à céder aux modes et conformismes de pensée.

Par son approche libérale et pragmatique des problèmes, par la profondeur de ses analyses, par la solidité de ses informations, il a apporté sa contribution à la solution de quelques-uns des blocages qui assombrissaient les relations économiques et financières entre la France et la Suisse dans les années 1960 et 1970.

En dépit d'une activité professionnelle intense, Paul Keller avait bien voulu accepter, en février 1974, d'assumer la Présidence de la Commission des Publications de notre Compagnie.

A ce titre il a, par son dynamisme, sa créativité toujours en éveil, développé et conduit à son niveau actuel d'intérêt et de qualité la Revue économique franco-suisse.

Il convient d'exprimer ici la reconnaissance dont notre Compagnie est redevable envers Paul Keller, pour l'appui efficace et désintéressé qu'il lui a apporté.

Sa longue silhouette, sa bienveillance, son entrain communicatif vont nous faire cruellement défaut et nous exprimons à sa femme, à ses enfants et petits-enfants, nos sentiments de sympathie attristés et émus.

André Geiser,
Ancien Président et Membre d'honneur
de la Chambre de Commerce Suisse en France.